



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 10

No. FDS : 100565  
V003.0

AQUENCE KL 074 known as Dorus MD 074

Révision: 19.11.2014  
Date d'impression: 28.05.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

AQUENCE KL 074 known as Dorus MD 074

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle pour l'encollage du bois

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel AG & Co. KGaA

Henkelstr. 67

40191 Düsseldorf

Allemagne

Téléphone: +49 (211) 797-0

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

##### Classification (DPD):

Aucune classification nécessaire.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

**Informations supplémentaires** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
Contient Mélange d' isothiazolinone 3:1. Peut produire une réaction allergique.

**Éléments d'étiquetage (DPD):**

Produit non soumis à étiquetage selon la dernière version en vigueur de la Directive générale CE de classification des préparations.

Indications additionnelles:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**3.2. Mélanges****Description chimique générale:**

Colle

**Substances de base pour préparations:**

Dispersion de polyvinylacétate

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
carbonate de propylène 108-32-7	203-572-1 01-2119537232-48	< 5 %	Irritation oculaire 2 H319
Mélange d' isothiazolinone 3:1 55965-84-9		< 15 PPM	Toxicité aiguë 3; Inhalation H331 Toxicité aiguë 3; Cutané(e) H311 Toxicité aiguë 3; Oral(e) H301 Corrosion cutanée 1B H314 Sensibilisant de la peau 1 H317 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**

**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
carbonate de propylène 108-32-7	203-572-1 01-2119537232-48	< 5 %	Xi - Irritant; R36

**Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.**

**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

### SECTION 4: Premiers secours

**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

**Contact avec la peau:**

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

**Contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir section: Description des premiers secours

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.  
Porter un équipement de sécurité.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.  
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil à la section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures d'hygiène:**

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.  
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.  
Stocker à l'abri du gel.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Stocker dans un endroit frais et sec.  
A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Colle pour l'encollage du bois

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Valable pour  
France

aucun(e)

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
carbonate de propylène 108-32-7	Eau salée					0,09 mg/L	
carbonate de propylène 108-32-7	Eau douce					0,9 mg/L	
carbonate de propylène 108-32-7	STP					7400 mg/L	
carbonate de propylène 108-32-7	Eau (libérée par intermittence)					9 mg/L	
carbonate de propylène 108-32-7	terre				0,81 mg/kg		
carbonate de propylène 108-32-7	Sédiments (eau douce)				0,83 mg/kg		

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
carbonate de propylène 108-32-7	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		50 mg/kg p.c. /jour	
carbonate de propylène 108-32-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		20 mg/m <sup>3</sup>	
carbonate de propylène 108-32-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		176 mg/m <sup>3</sup>	
carbonate de propylène 108-32-7	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
carbonate de propylène 108-32-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		43,5 mg/m <sup>3</sup>	
carbonate de propylène 108-32-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		25 mg/kg p.c. /jour	
carbonate de propylène 108-32-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		10 mg/m <sup>3</sup>	

**Indice Biologique d'Exposition:**

aucun(e)

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR;  $\geq 1$  mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR;  $\geq 1$  mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR;  $\geq 1$  mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR;  $\geq 1$  mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Lunettes de protection

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	dispersion liquide blanc
Odeur	caractéristique
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH (20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	2,5 - 3,5
Point initial d'ébullition (1.013 hPa)	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,2 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; Appareil: RVT; 20 °C (68 °F); fréq. rot.: 20 min-1; Broche N°: 6; Conc.: 100 % produit)	12.000 - 18.000 mpa.s
Viscosité (Epprecht (viscosité en rotation); Appareil: Epprecht TVB; 20 °C (68 °F); Conc.: 100 % produit)	8.500 - 10.500 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Miscible

Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Le produit n'est pas explosif. La formation de mélanges vapeur-air explosif est possible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

**9.2. Autres informations**

Il n'y a pas de données / Non applicable

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Voir section réactivité

**10.4. Conditions à éviter**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

A des températures plus élevées, fission d'acide acétique possible.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Sensibilisation:**

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

**Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
carbonate de propylène 108-32-7	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	EPA OPPTS 870.1100 (Acute Oral Toxicity)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 55965-84-9	LD50	53 mg/kg	oral		rat	

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
carbonate de propylène 108-32-7	LD50	> 3.000 mg/kg	dermal		lapins	EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 55965-84-9	LD50	660 mg/kg	dermal		lapins	

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
carbonate de propylène 108-32-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		EPA OPPTS 870.5100 (Escherichia coli WP2 and WP2 UVRA Reverse Mutation Test)
carbonate de propylène 108-32-7	négatif	intrapéritonéal		souris	EPA OPPTS 870.5395 (In Vivo Mammalian Cytogenics Tests: Erythrocyte Micronucleus Assay)

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
carbonate de propylène 108-32-7	NOAEL=0,1 mg/l	Inhalation	14 weeks (93 days) 6 hours/ day ; 5 days/week	rat	
carbonate de propylène 108-32-7	NOAEL=5.000 mg/kg	oral : gavage	90 days 5 days/week	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

**SECTION 12: Informations écologiques****Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**12.1. Toxicité****Écotoxicité:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
carbonate de propylène 108-32-7	LC50	5.300 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
carbonate de propylène 108-32-7	EC50	> 500 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
carbonate de propylène 108-32-7	EC50	> 900 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	900 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 55965-84-9	LC50	0,22 mg/l	Fish	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
	NOEC	0,098 mg/l	Fish	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 55965-84-9	EC50	0,048 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	0,0012 mg/l	Algae	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 55965-84-9	NOEC	0,0036 mg/l	chronic Daphnia	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
carbonate de propylène 108-32-7		aérobie	98 %	OECD Guideline 301 E (Ready biodegradability: Modified OECD Screening Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 55965-84-9	facilement biodégradable		> 60 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
carbonate de propylène 108-32-7	-0,41					
Mélange d' isothiazolinone 3:1 55965-84-9	-0,71 - 0,75				20 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n- octanol / water), HPLC Method)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB
carbonate de propylène 108-32-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Mélange d' isothiazolinone 3:1 55965-84-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

## 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Evacuation du produit:**

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

**Code de déchet**

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.  
08 04 09 Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR	Aucun danger
RID	Aucun danger
ADNR	Aucun danger
IMDG	Aucun danger
IATA	Aucun danger

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC 0 %  
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

#### Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	65
Protection de l'environnement:	Rejets interdits : -eaux, loi 64-1245 modifiée (relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution), -huiles et lubrifiants, décret 77-254 (relatif à la réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles souterraines et de mer), -détergents, décret 87-1055 modifié (relatif au déversement des détergents dans les eaux superficielles, souterraines et de mer dans les limites territoriales ainsi qu'à la mise en vente et à la distribution de ces produits). Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

## SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R36 Irritant pour les yeux.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H311 Toxique par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**